



Risques encourus avec 1 mg/l d'air expiré en scooter. 1ère fois

Par **Carlito24**, le **28/02/2015** à **13:54**

Bonjour,
Je me suis fait arrêté à Paris en scooter avec 1 mg/l d'air expiré.
Il s'agit de ma première infraction. Je n'avais jamais été contrôlé positif auparavant. J'ai été très coopératif avec la Police. Tout s'est bien déroulé (garde à vue...)
Quels sont les risques encourus ?
Annulation de permis ? Retrait pendant une certaine période ? Montant de l'amende ?
Merci de votre retour

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **16:20**

Sur ce site au forum consacré au droit routier vous avez un article en Post-it qui répondra à vos interrogations.